

Arras, le 30 décembre 2018

Mouvements des gilets jaunes et des lycéens dans le département du Pas-de-Calais - Point de situation à la fin décembre 2018 -

Depuis la journée d'appel à la mobilisation du 17 novembre lancée par le mouvement des gilets jaunes, des actions revendicatives ont eu lieu dans le département du Pas-de-Calais. Des groupes, plus ou moins importants, ont occupé des ronds-points et des zones commerciales, organisé des barrages plus ou moins filtrants ou ont parfois ouvert des péages.

Les forces de l'ordre et de secours ont été très sollicitées. La priorité a été donnée par le préfet au maintien de l'accès des sites sensibles pour l'activité du territoire (port de Calais, lien fixe transmanche, zone européenne de transformation du poisson Capécure à Boulogne/Mer, principales usines dans le domaine agro-alimentaire et de la production automobile et principales zones commerciales).

Si au plus fort des événements, les services de la préfecture ont recensé près de 4700 manifestants concentrés sur une quarantaine de points de rassemblement répartis sur tout le département (le samedi 17 novembre), la mobilisation aujourd'hui est nettement plus faible avec en moyenne sur les 15 derniers jours la présence d'une cinquantaine de manifestants sur 5 à 6 points de rassemblement, (36 manifestants par exemple le 26 décembre) avec cependant un nombre plus important le samedi (319 manifestants par exemple le 29 décembre).

Dans l'ensemble, les manifestations sur les espaces publics se sont déroulées dans le calme, les services de l'État s'efforçant de concilier la liberté de manifestation avec la liberté de circulation et d'accès au travail.

Des actes de grande violence se sont cependant produits sur Calais, certains sites du bassin minier et sur Boulogne-sur-Mer, avec des personnes souhaitant manifester en découdre avec les forces de l'ordre. Des dégradations gratuites ont été commises.

Au total, les forces de l'ordre ont procédé depuis le 17 novembre à 179 interpellations dont 160 ont été suivies d'une garde à vue. 26 personnes ont été déférées devant les tribunaux, 52 ont été convoquées par un officier de police judiciaire et 14 ont fait l'objet d'un rappel à la loi. 38 poursuites d'enquête en préliminaire ont été ouvertes.

Communiqué de presse



A ces manifestations organisées par les gilets jaunes se sont ajoutées celles des lycéens, ponctuées de quelques faits de violence, qui ont tenté de bloquer, pendant 12 jours consécutifs, une vingtaine d'établissements sur les 81 que compte le département. 112 lycéens ont été interpellés par les forces de l'ordre dont 101 placés en garde à vue. 16 d'entre eux ont été présentés au juge, 17 ont été convoqués par un officier de police judiciaire et 19 ont fait l'objet d'un rappel à la loi. 31 poursuites d'enquête en préliminaire ont été ouvertes.

Dans le cadre du mouvement des gilets jaunes, 23 policiers et gendarmes ont été blessés, dont un grièvement dans les heurts à Calais et 8 lors des manifestations lycéennes. Du côté des manifestants, on recense 44 blessés dont 2 plus sérieusement pour les gilets jaunes et 5 blessés parmi les lycéens.

Un centre opérationnel départemental (COD) a été ouvert en préfecture pour coordonner l'ensemble des opérations dès le 17 novembre et a été activé pendant 13 jours ainsi qu'un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) à Calais. De même, une Cellule d'Information du Public a été mise en place plusieurs week-ends consécutifs pour renseigner notamment les acteurs économiques dont l'activité pouvait être perturbée par les manifestations et informer les usagers sur les conditions de circulation.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, salue une nouvelle fois le professionnalisme et l'engagement des forces de l'ordre et des services publics en charge de missions de sécurité et de secours.

Par ailleurs, face aux conséquences économiques du mouvement des gilets jaunes, notamment sur le commerce, une cellule départementale de soutien aux acteurs économiques du département a été ouverte dès le 5 décembre sous l'autorité du préfet, en lien étroit avec les chambres consulaires. Au 22 décembre, 55 signalements et demandes ont ainsi pu être pris en compte. (cf communiqué de presse du 27 décembre dédié à sujet).

Après les mesures d'urgence économique et sociale annoncées par le Président de la République et adoptées par le Parlement, l'heure est maintenant au grand débat national. Fabien SUDRY est très ouvert à recevoir les délégations qui le souhaiteraient. Dans le même esprit, il reçoit les registres et cahiers de doléances ouverts dans certaines communes pour les transmettre à la commission nationale du débat public et au gouvernement.